

Les pôles de proximité

**Ils assurent le premier accueil des
usagers**

Mise à jour le 22 septembre
2020

Le pôle de proximité est un des points d'entrée de l'agglomération, complémentaire à tous ceux déjà existants sur le territoire (piscines, haltes garderie, centre intercommunal d'action sociale, point TUB...).

Les pôles

Vous y trouverez de l'information sur les différents services de Saint-Brieuc Armor Agglomération et sur les services délégués à d'autres organismes.

Vous pouvez également prendre rdv avec les services de la communauté d'agglomération qui organisent régulièrement des permanences sur les trois sites de proximité.

Les pôles de proximité assurent aussi les missions dites de « logistique de proximité » : entretien du patrimoine bâti et des espaces extérieurs dans le périmètre du pôle, réalisation de petits travaux, gestion du matériel de prêt aux associations... permettant une bonne réactivité sur l'ensemble de ces missions.

Le relais des élus locaux

Les pôles de proximité sont en lien avec les élus municipaux et communautaires du territoire. Ils sont le relais, en local, des services de la communauté d'agglomération et assurent l'information et la concertation sur les politiques et les grands projets menés par l'agglomération.